

# CNBPP

fondé en 1872

Cercle Nautique la Baule le Pouliguen Pornichet

## AVIS DE COURSE

**Régate Waszp et Moth à foils CNBPP  
Baie de La Baule –Le Pouliguen  
Les 26 et 27 Avril 2025  
Grade : 5A**

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### Préambule

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

### 1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2025-2028*.
- 1.2 - les prescriptions nationales.
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 - les règles de classe IMCA

### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Au plus tard la veille de l'épreuve, les IC seront disponibles sur le tableau officiel le jour de l'épreuve à l'adresse suivante : [www.cnbpp.fr](http://www.cnbpp.fr).

### 3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse [www.cnbpp.fr](http://www.cnbpp.fr)
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4

## ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes Régate Waszp et Moth à foils.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :  
- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition  
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 4.2.2 Pour le bateau :  
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.  
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à <https://cnbpp.axyomes.com/client> jusqu'au 25 avril 2025.
- 4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://cnbpp.axyomes.com/client>.
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.6 **L'autorité organisatrice se donne le droit d'annuler l'épreuve si le quotat de 15 coureurs inscrits n'est pas atteint le 11 avril 2025 (toute classes confudues).**

## 5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<b>Toutes classes</b>	<b>50€ jusqu'au 11 avril 2025</b> <b>80€ à partir du 12 avril 2025</b>

## 5.2 Repas coureur

**Un repas coureur sera proposé le samedi soir (option de 15€ à cocher à l'inscription). Prévenir si accompagnateur.**

## 6 PUBLICITE

- 6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 8 PROGRAMME

- 8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<b>26/04/2025</b>	<b>9h</b>	<b>11h</b>

- 8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

Un contrôle de jauge peut être effectué à tout moment à la demande du comité technique, du PCC.

Briefing coureurs et entraîneurs/accompagnateurs le 1er jour de la régates **le 26 avril 2025 à 12h** le lieu sera précisé. Un entraîneur et/ou un référent pourra être désigné.

- 8.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
<b>26/04/2025</b>	<b>14h</b>
<b>27/04/2025</b>	<b>11h30</b>

- 8.4 Nombre de courses :

Toutes classes	<b>10 courses maximum</b>
----------------	---------------------------

- 8.5 L'heure de la mise à l'eau est prévue à **13h00 le 26 Avril et à 11H le 27 avril.**

- 8.6 Le dernier jour, aucune course après **16h.**

## **9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**

**9.1** Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide et respecter la jauge IMCA.

**9.3** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

**9.5** [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1

**9.6** Tout changement de foil doit être effectué uniquement à terre, sur la plage devant le club ou sur la cale du club

### **9.7 Matériel de sécurité des compétiteurs**

Il est de la responsabilité des concurrents de se conformer à la réglementation D240. Cependant le moyen de repérage lumineux n'est pas exigé pendant la compétition.

En outre les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course

- Port du casque conforme EN 1385
- Port des équipements individuels de flottabilité (EIF-30kg et moins 100N/plus de 30kg 50N),

## **10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT**

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus de 8 kilogrammes, comme autorisé par la RCV 50.1(b).

## **11 LIEU**

**11.2** L'Annexe à l'AC indique l'emplacement des zones de course et de dangers.

## **12 LES PARCOURS**

Parcours construits.

## **13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## **14 CLASSEMENT**

**14.1** Le système de classement est le suivant : Système à minima de l'annexe A

**14.2** 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

**14.3** a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 4 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

**14.4** La règle A5.3 s'applique.

## **15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

**15.1** Les entraîneurs / accompagnateurs doivent obligatoirement se préinscrire sur le lien suivant : <https://www.cnbpp.fr>

**15.2** Les bateaux des entraîneurs/accompagnateurs seront amarrés : précisions

**15.3** Certains bateaux entraîneurs/accompagnateurs pourront être intégrés au dispositif de sécurité, à la discrétion de l'organisateur.

**15.4** [DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un autocollant fournit

**15.5** [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau

- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée

- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

## **16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

## **18 PROTECTION DES DONNÉES**

### **18.1 Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### **18.2 Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **20 PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : les 3 premiers de chaque classe ainsi qu'à la première féminine de chaque classe.

## **21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter [contact@cnbpp.fr](mailto:contact@cnbpp.fr) tél : 02 40 42 32 11

# ANNEXE

## ZONE DE COURSE



